



Décès en Côte d'Ivoire: inscription dans le registre suisse de l'état civil

15.04.2022

Documents à soumettre

- acte de décès original ou copie intégrale de l'acte de décès
- documents d'identité suisses de la personne défunte (passeport & carte d'identité). Sur demande de la famille lors de la transmission, les documents annulés peuvent être restitués comme souvenirs.
- coordonnées d'une personne de contact de la famille survivante

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Légalisation

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être légalisés avant d'être remis à la représentation suisse par le Ministère des affaires étrangères.

Emoluments

L'inscription du décès dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Informations supplémentaires

Si nécessaire, l'Ambassade peut exiger des pièces justificatives supplémentaires